

## Discours de Paul van Zeeland devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10 décembre 1951)

**Légende:** Le 10 décembre 1951, Paul van Zeeland, ministre belge des Affaires étrangères, prononce un discours devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe dans lequel il examine les possibilités du développement politique des institutions européennes.

**Source:** Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte-rendu. Troisième session. 26 novembre au 11 décembre 1951. Tome VII. Séances 37 à 41. 1951. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Discours de Paul van Zeeland ", p. 991-1000.

**Copyright:** (c) Conseil de l'Europe

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_paul\\_van\\_zeeland\\_devant\\_le\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_strasbourg\\_10\\_decembre\\_1951-fr-bf7d9abe-5be6-4e6a-b194-64589337d747.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_paul_van_zeeland_devant_le_conseil_de_l_europe_strasbourg_10_decembre_1951-fr-bf7d9abe-5be6-4e6a-b194-64589337d747.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Discours de Paul van Zeeland devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10 décembre 1951)

M. Van Zeeland (Ministre des Affaires Étrangères de Belgique). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans le domaine politique, je ne connais pas de dangers plus insidieux ou plus graves que ceux qui naissent de la confusion. Certes, lorsque des générations se trouvent forcées de s'engager dans des voies nouvelles, lorsqu'elles ont à faire œuvre de pionniers au bénéfice de celles qui les suivent, nul ne s'étonnera que les routes ne soient point tracées et qu'il faille s'y reprendre à plusieurs fois pour franchir les obstacles qui se dressent toujours devant la terre promise.

C'est pourquoi je me suis empressé d'accepter votre invitation à prendre la parole du haut de cette tribune. Il est bon que plusieurs membres du Comité des Ministres aient été dûment autorisés par leurs collègues à s'expliquer devant vous. Il est bon que, en ce moment, les ministres responsables aient, avec l'Assemblée, un contact direct, moins formel, plus personnel, plus intime que jusqu'à présent. D'autre part, puisque nous sommes autorisés à parler ici en notre nom personnel, nous avons à la fois le privilège et le devoir d'être, extrêmement francs. Une confrontation d'idées comme celle qui se produit à la tribune de Strasbourg, ne prend son sens et ne trouve sa valeur que si l'on y apporte des avis aussi nets que possible, débarrassés des formules diplomatiques, et tournés vers les difficultés réelles de l'heure.

Or, le sujet dont je veux vous parler, à savoir « les possibilités de développement politique des institutions européennes », nous porte d'emblée au cœur des problèmes de notre époque.

Car que voulons-nous ?

Nous voulons faire l'Europe; nous voulons la faire à temps, et si nous voulons la faire c'est parce que nous ne pouvons plus faire autrement; parce que les États nationaux, qui sont les membres naturels de l'Europe, ne peuvent plus, divisés comme ils l'étaient, atteindre par eux-mêmes les buts essentiels de toute communauté humaine. Quels sont ces buts essentiels? Tout d'abord, procurer à nos populations un standard de vie qui soit à la hauteur des découvertes de la science moderne. Ensuite, assurer à ces hommes, que nous entendons diriger, la paix, et sinon là paix définitive et générale, à tout le moins la protection efficace de leurs foyers et de leurs libertés; ceci après l'aspect économique inclut l'aspect militaire du problème.

Je ne m'attarderai pas, vous le pensez bien, à développer de telles idées devant vous; sur ce point, l'unanimité est faite, je le pense; ou bien nous allons nous unir, ou bien nous allons rester en Europe dans la honteuse incapacité où nous nous trouvons en ce moment-ci de nous défendre par nous-mêmes et d'assurer à ceux qui nous font confiance le standard de vie auquel ils ont droit.

Mais le monde moderne, plus que tout autre, est pétri de contradictions. Notre cœur reste attaché à la patrie. Notre raison nous dit que si nous voulons que la patrie survive et reste digne de son rôle, il faut que nous organisions la vie internationale sur des bases solides, et plus particulièrement que nous fassions l'Europe.

Et nous allons la faire.

Je ne suis pas de ceux qui se complaisent dans le pessimisme. Je crois, au contraire, que les étapes que nous avons franchies déjà dans la voie de l'union de l'Europe sont importantes. Il n'est pas juste de parler de l'échec du Conseil de l'Europe. Certes, beaucoup d'entre ses promoteurs — et j'en suis — avaient espéré que le Conseil irait plus vite et plus loin. Je ne nie pas que, en ce moment-ci, à travers le monde, l'idée européenne ne traverse une crise; mais je suis convaincu que c'est une crise de croissance ; en tout cas, il dépend de nous qu'il en soit ainsi. Lorsque je considère cette Assemblée, il me semble qu'elle a atteint un des buts essentiels qu'on lui proposait : elle a maintenu vivantes devant la conscience des peuples, l'idée de l'Europe, la nécessité de faire l'Europe, et j'ajouterai — et ce n'est pas une critique, au contraire, c'est un éloge dans ma pensée — la difficulté qu'il y a à faire l'Europe. Mais rien de grand ne se fait, si ce n'est dans l'effort. Je reconnais volontiers qu'en ce moment-ci nous sommes arrivés, une fois de plus, à un carrefour. Il nous faut prendre un nouveau départ. Comment? Dans quelle direction? Par quels moyens?

Serrons donc les réalités de plus près encore.

Nous allons nous engager dans une voie nouvelle; mais commençons par nous demander si la direction que nous avons suivie jusqu'à présent était bonne ou non. Quant à moi, j'estime qu'elle était bonne; je crois que nous avons dûment préparé le terrain et que l'effort a été porté aux points névralgiques, là où il convenait de le porter. En effet, nous nous trouvons déjà aujourd'hui devant une série de réalisations et de plans qui répondent aux considérations majeures que nous avons rappelées tout à l'heure. En d'autres termes, nous nous sommes attelés à des tâches qui doivent permettre à nouveau aux États européens, d'assurer à leurs citoyens la prospérité et la sécurité. C'est l'essentiel.

Plaçons-nous, tout d'abord, sur le terrain économique. Pourquoi, je vous le demande, minimiserions-nous nous-mêmes ce qui a été fait à l'O.E.C.E. ? Avec le concours intelligent et généreux de nos amis d'outre-mer, nous avons réussi, après les destructions de la guerre, à opérer en Europe un redressement économique qui montre que les forces profondes de l'Europe n'ont pas été définitivement atteintes. Cependant, l'O.E.C.E. n'a pas pu jusqu'ici réaliser son objectif principal, à savoir l'intégration économique de l'Europe et la création d'un marché unique en Europe. L'O.E.C.E. n'a pas renoncé à poursuivre ses efforts. Elle se heurte à des difficultés dont le caractère est, je l'espère, provisoire. Elle en tient compte et elle fait bien. Mais son action même a fait apparaître les limites de la méthode que suivait l'Organisation. Avec raison, des esprits hardis et réalistes ont estimé qu'il fallait approcher le problème de l'unité européenne sous un angle nouveau. Telle fut la genèse du Plan Schuman.

Passons au plan politique : nous y trouvons même raisonnement et même évolution des idées. Le Conseil de l'Europe a commencé d'agir. Par sa simple présence, il est déjà un centre d'attraction, un levier. Certes, il faudra en augmenter la puissance et l'efficacité. En attendant, nous avons reconnu qu'il fallait aller plus loin et plus vite, en recourant à des voies nouvelles ; de là l'idée de la communauté européenne de défense.

Vous voyez bien que nous avons porté notre attention et notre effort aux points névralgiques. Si nous réussissons dans ces deux entreprises, nous aurons vraiment posé les bases sur lesquelles l'Europe pourra ériger à nouveau la maison commune. C'est dire, à la fois, l'importance de ces deux idées et la nécessité de les faire aboutir.

Il faut le faire ? Bien. Nous le ferons. Comment ?

Avant tout, une réflexion de caractère général qui me poursuit depuis longtemps.

J'ai suivi avec intérêt, au cours des années écoulées, l'opposition apparente qui a séparé les fonctionnalistes des constitutionnalistes. Moi-même, que de fois, au cours des efforts entrepris, dans le cadre des organisations privées qui militent en faveur de l'idée européenne, n'ai-je pas rencontré une argumentation qui voulait opposer la théorie et la pratique! Il n'y a pas d'opposition entre la théorie et la pratique; du moins, il ne peut pas y en avoir. S'il y en a une, c'est la théorie qui est fautive, ou bien c'est la pratique qui est insuffisante. Ce que nous devons faire sans désespérer, suivant des lignes parallèles, c'est, d'une part, élaborer la synthèse générale, le plan d'ensemble qui doit nous mener tôt ou tard à la pleine réalisation de notre but; et c'est, d'autre part, jour après jour, en utilisant toutes les occasions, toutes les chances concrètes, élever une à une, dans l'esprit de ce plan général, les constructions pratiques, les ailes ou les contreforts, — qui finiront par former l'Europe de nos rêves. Si vous le voulez bien, c'est à quoi je vais m'employer aussitôt. Je commencerai par une large esquisse de ce plan d'avenir. J'aborderai ensuite l'examen des constructions immédiates.

Voici donc comment j'entrevois, à longue échéance, le visage de l'Europe unie. Bien entendu, ce qui m'apparaît d'abord, ce sont les organes de direction. Car, qui donc pourrait imaginer un instant une organisation articulée, adaptée à des fins politiques, sans qu'elle soit dirigée par une véritable autorité? Mais quels sont donc les traits de cette autorité sans laquelle on ne peut concevoir l'Europe unie?

Personnellement, je vois l'Europe de demain sous la forme d'une confédération d'États. Je vous l'ai rappelé tout à l'heure, nous gardons au cœur l'amour de nos patries respectives. Il faut donc que l'organisation

européenne respecte les États nationaux; sans doute, cette organisation se place et doit se placer à un niveau supérieur à celui de l'État national; mais elle est là pour aider les États européens à atteindre leurs buts communs. C'est dire qu'il faut donner à la confédération les pouvoirs qui sont nécessaires pour servir les idées européennes, ceux-là seulement, et point d'autres.

Je suppose qu'une telle précision ne surprendra personne. Nous l'avons présente à l'esprit. Même dans nos États nationaux, dans nos États unitaires, nous n'entendons donner à l'autorité centrale que les responsabilités qui ne peuvent pas être acquittées convenablement par la commune ou la province. De même que les intérêts communaux et provinciaux s'abritent au-dessous des intérêts nationaux et s'inclinent devant eux, de même dans l'Europe de demain les intérêts européens domineront et protégeront les intérêts nationaux légitimes.

Le mode de construction de la confédération européenne ne devra pas seulement respecter les intérêts propres et légitimes des États européens; il devra encore s'inspirer des mêmes principes que ceux qui sont la base de ces États ; il devra rester dans la ligne des institutions qui sont le gage de nos libertés, et l'expression de la civilisation occidentale.

Or, ces institutions sont avant tout constitutionnelles et représentatives; elles reposent sur une règle fondamentale : « tous les pouvoirs émanent de la nation ». Sans doute, pour les croyants — et j'en suis — le cycle ne s'arrête pas là; il faut remonter plus loin et plus haut pour trouver le fondement philosophique de l'autorité, il faut s'élever jusqu'à Dieu même. Mais cette autorité ainsi justifiée, c'est par le truchement de la nation qu'elle se répand dans l'organisme politique; qu'elle justifie les pouvoirs précis que des hommes exercent sur d'autres hommes. C'est donc des nations européennes elles-mêmes que la confédération tirera ses pouvoirs; pouvoirs exactement définis et limités aux actes indispensables, comme l'a souligné tout à l'heure de façon excellente le Président de Gasperi, mais pouvoirs réels.

Pour assumer ces pouvoirs réels, la confédération devra avoir à sa tête un véritable parlement et un véritable exécutif, réalisant ainsi une véritable autorité tenant son mandat des nations confédérées. Mais, à mon sens, un tel parlement confédéral devra, de toute évidence, comporter deux Chambres égales en droit et en puissance. Dans la première, les délégués seront élus au suffrage direct suivant une procédure identique pour tous les pays confédérés. Par contre, la seconde sera l'émanation des États représentés sur une base de complète égalité. Des idées comme celle-là n'ont rien de neuf ni de révolutionnaire; elles sont déjà appliquées sous une forme ou sous une autre dans de nombreux pays à caractère fédéral ou confédéral et c'est de cette manière que l'on trouvera, je crois, le point de rencontre entre les exigences de la vie intereuropéenne et le respect nécessaire des souverainetés nationales.

Est-ce là un rêve ? Une utopie ? Utopie hier, espoir aujourd'hui, réalité demain. Ce ne serait pas la première fois que l'histoire passerait par ce tryptique.

En tout cas, pour moi, c'est non seulement une possibilité d'avenir, c'est une chance d'avenir. Et je compte bien, comme par le passé, associer mes humbles efforts à ceux de millions d'hommes de bonne volonté qui n'acceptent pas de renoncer à un projet uniquement parce qu'il dépasse les perspectives d'un jour.

Je crois qu'il n'y aura véritablement une Europe unie que lorsque l'on sera arrivé à un résultat de ce genre. Mais, je vous le demande, est-ce que les esprits sont mûrs dans tous les pays européens pour pareille solution ? Je crains que non. Dès lors, allons-nous attendre en nous croisant les bras ? Nous contenterons-nous d'une action à résonance psychologique, pour essayer de déterminer les mouvements d'opinion qui permettront ultérieurement de passer à ce stade ? Non, n'est-ce pas ? Une telle action psychologique doit se poursuivre, certes. Elle est indispensable; je ne doute pas que, tôt ou tard, elle n'arrive à ses fins.

Mais les nécessités qui nous poussent à faire l'Europe en ce moment-ci sont de toute urgence. Nous ne pouvons plus attendre, ni sur le plan économique, ni sur le plan militaire. Il faut donc que, sans perdre de vue notre but éloigné, nous trouvions, en ce moment même, des formules provisoires adaptées aux nécessités et aux possibilités de l'heure.

Ainsi donc, tout en restant dans la même ligne, en gardant à l'esprit les mêmes préoccupations et en suivant les mêmes principes, je vais vous parler de trois « exigences » immédiates :

1° la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier;

2° la communauté européenne de défense ;

3° le renforcement politique du Conseil de l'Europe.

Avant d'aborder chacun de ces points, il convient de faire quelques observations de caractère général, s'appliquant à tous les trois. Si nous devons renoncer temporairement à la création d'une véritable autorité parlementaire européenne, pouvons-nous cependant rejeter à l'arrière-plan le problème de l'autorité politique dans les diverses institutions spécialisées que nous entendons créer ? Non, certes. Ne nous faisons pas d'illusion. Quel que soit le degré d'intégration auquel on s'arrête ou auquel on s'élève dans la construction de l'Europe de demain, il faut toujours, à tous les degrés qu'une autorité, une véritable autorité, puisse, à tout moment, prendre les décisions, donner les directives. Le problème de l'autorité est donc posé à l'occasion de chaque institution spécialisée que l'on crée. Il en faut une. Mais quelle doit être sa forme? C'est là que gît la difficulté.

Certains ont cru pouvoir trouver la solution dans une position intermédiaire. Ils préconisent une sorte d'autorité supranationale, qui soit à mi-chemin entre la solution définitive que je viens d'esquisser devant vous, véritable parlement européen, et une autre solution, concrète celle-là, appliquée déjà en plus d'un domaine, et qui reste basée sur la conjonction des volontés nationales, sur les gouvernements nationaux. Pour ma part, je pense que cette solution intermédiaire n'est pas heureuse; je crains même qu'elle risque de rendre plus difficile encore le progrès concret de l'union européenne.

J'aurais souhaité disposer du temps nécessaire pour pousser à fond l'analyse de cette formule que j'estime bâtarde, à tort ou à raison. Mais je me bornerai, en ce moment, à exprimer les principales craintes qu'elle m'inspire.

Cette autorité supranationale, désignée souvent sous les termes de « haute autorité » reste en porte à faux, car son pouvoir ne s'appuie plus sur la souveraineté nationale, et ne retrouve pas de véritable base internationale. D'autre part, on a bien senti que cette haute autorité devait être responsable devant quelqu'un. On a imaginé une assemblée, dont le caractère me paraît également sujet à caution, car cette assemblée n'est qu'une réunion de personnalités désignées, certes par les États, mais qui, personnellement, ne tiennent pas leur pouvoir d'élections véritables et sont sans contact direct avec les peuples. Ce qui me paraît grave, c'est la confusion qui peut naître à ce sujet. L'opinion publique peut facilement s'y tromper; elle peut facilement attacher à ce qui se dit ou se fait dans une telle assemblée un caractère qui ne lui est pas dû.

Telles sont les considérations majeures pour lesquelles je pense qu'il faut écarter la formule d'autorité politique intermédiaire, telle que je viens de la résumer. L'Europe se fera non point par la bande, mais dans la clarté et dans la netteté.

Mais alors, allez-vous me dire, êtes-vous partisan du Plan Schuman ? Oui, certes, et un partisan convaincu. Toute l'action de la délégation belge au cours des longues négociations qui ont précédé la signature du traité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a toujours tendu au même but : créer une véritable autorité par l'intervention du Comité des Ministres. Les rapports entre l'autorité administrative et le Comité des Ministres ont été, en fin de compte, organisés de telle manière qu'une volonté isolée ne puisse, à aucun moment, bloquer le fonctionnement du système. Nous avons, cependant, accepté la mise en place de toute une superstructure lourde et qui reproduit encore plusieurs traits du genre de ceux que je viens de critiquer.

En agissant ainsi, avons-nous fait des concessions ? Oui, et fort nombreuses. Je me réjouis de les avoir faites, car c'est une preuve évidente de notre bonne volonté. Nous croyons, sans doute, avoir obtenu des modifications suffisantes à cette superstructure pour qu'elle ne soit pas en opposition radicale avec les principes que je viens de développer.

Finalement, nous avons apposé notre signature avec joie, en faisant à la nécessité de l'entente les sacrifices nécessaires. Nous sommes fiers d'avoir fait passer ainsi des considérations d'intérêt général avant toutes autres, car nous sommes convaincus qu'il est indispensable que le Plan Schuman entre en vigueur. C'est dans le même esprit que nous aborderons, demain, les négociations pour d'autres autorités spécialisées, avec le même désir d'accord, avec le même esprit de concession, de sacrifice d'idées personnelles. Cependant, je dois, en toute franchise, appeler votre attention sur une différence qui peut être fondamentale. La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, quelle que soit l'importance de l'enjeu, ne concerne tout de même que des intérêts matériels. Vous ne vous étonnerez pas si je vous dis que l'on peut faire de larges concessions à des vues que l'on ne partage pas, lorsqu'il s'agit de tonnes de charbon ou d'acier; mais, bien entendu il n'en va plus ainsi lorsqu'il s'agit de vie humaines !

Quoi qu'il en soit, quelle est donc la forme que, positivement, nous entendons donner à l'autorité politique qui doit diriger les institutions spécialisées, en attendant, comme je l'ai dit, la formation de la confédération ? A mes yeux, elle est simple. Il faut que ce soit un issu Comité des Ministres issu des différents pays participants. Par une telle formule, nous rentrons dans le cadre de nos institutions constitutionnelles parlementaires représentatives. Nous retrouvons une autorité véritable. Les membres de ce Comité sont des ministres en fonction. Ils participent à l'autorité gouvernementale ; ils rendent compte de leurs actes devant les parlements nationaux.

Que ce Comité des Ministres soit chargé de l'autorité finale à la tête de l'autorité suprême ou à la tête d'une institution spécialisée, au moins dans une période transitoire, et la plupart des difficultés de principe s'aplanissent. Chacun de ces ministres ira devant son parlement justifier les positions qu'il aura prises; 90 fois sur cent il se fera le champion de la décision commune à laquelle il aura participé. De cette manière, la volonté populaire garde la primauté, le contrôle parlementaire continue à s'exercer, nous restons dans l'ordre de nos libres institutions.

Ici permettez-moi sourire ; j'entends l'objection que l'on va me faire immédiatement et qui, ici même à Strasbourg, aura peut-être une résonance particulière, si je me rappelle les reproches que l'on a adressés à l'action du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Mais je vous en prie, ces Comités des Ministres, je ne demande pas qu'ils soient condamnés à l'unanimité perpétuelle. Il n'est pas nécessaire, ni en principe, ni en pratique, que toutes les décisions de ce Comité, sans exception, soient prises à l'unanimité. Certes, lorsqu'il s'agit de règles essentielles, la règle de l'unanimité doit être préservée. D'ailleurs, si nous voulions procéder autrement, nous nous heurterions à des obstacles de fait, à des oppositions infranchissables ; au lieu d'avoir servi la cause de l'Europe, je craindrais que nous ne la compromettions. Mais, si j'entends maintenir la règle de l'unanimité pour les questions qui engagent les intérêts fondamentaux des nations, ou qui ont un caractère réglementaire, je suis le premier à reconnaître que, pour toute une série d'autres mesures, il suffira d'une majorité qualifiée. Au surplus, l'action du Comité des Ministres devra être poursuivie et complétée par d'autres organes d'administration; l'exécution des directives générales ou des instructions données par le Comité se fera, suivant les cas, par l'intervention d'un haut commissaire ou d'un collègue administratif.

Maintenant, sous le bénéfice de ces réflexions, abordons chacun des trois points évoqués.

Tout d'abord le Plan Schuman.

Je veux être bref, mais vous devinez déjà, d'après les idées que j'ai développées jusqu'ici, quelle sera l'attitude du gouvernement belge. Celle-ci est nette. Le Plan Schuman est indispensable dans les conditions actuelles. Il faut qu'il réussisse. Nous l'appuyons de toutes nos forces. Il n'est aucun effort que nous ménagions pour convaincre et l'opinion publique et l'opinion parlementaire. Celle-ci décidera, sans doute, dans sa souveraineté. Mais je ne doute pas qu'avec son réalisme, son sens des exigences de la vie nationale et de la vie internationale, il ne passe outre aux objections et aux risques que l'on peut apercevoir, et qu'en fin de compte il ne s'associe, de cœur et d'esprit, à cette magnifique entreprise de coopération européenne.

Je passe rapidement, pour en arriver aussitôt à la communauté européenne de défense et, ici, je vous demande de développer quelque peu ma pensée.

L'armée européenne est une de ces idées-force qui surgissent à certains moments et l'histoire et qu'on n'arrête plus dans leur développement. Nous en sommes résolument partisans. J'irai plus loin. A l'heure actuelle, après tout ce qui s'est passé, j'estime que l'Europe ne pourrait plus se faire, ni se protéger, ni s'organiser définitivement si l'on écartait l'idée de l'armée européenne. Dès qu'elle, fut formulée, nous y avons marqué notre adhésion de principe. Aujourd'hui, nous sommes plus convaincus que jamais que l'idée est féconde, qu'elle est nécessaire, et qu'il faut la faire aboutir. Je ne sais si je me trompe, mais j'ai l'impression que cette question de l'armée européenne est, en moment-ci, au centre névralgique de la construction de l'Europe de demain.

Malheureusement, il me semble que les hésitations et les difficultés que nous rencontrons proviennent, en partie tout au moins, d'un manque de clarté. Je vais donc essayer de reprendre la question dans son ensemble et de dissiper, dans toute la mesure où cela peut dépendre de moi, les confusions qui ont pu se glisser dans un certain nombre d'esprits.

Commençons par le commencement; rappelons, tout d'abord, les buts que nous entendons atteindre en créant l'armée européenne. Ils sont de trois ordres.

En premier lieu, c'est l'aspect militaire. Je vous l'ai rappelé tout à l'heure, ce qui importe avant tout, c'est de nous organiser de manière à assurer la protection efficace des foyers européens. Nous savons bien que nous ne pouvons le faire isolément; c'est dans le cadre du Traité Atlantique que nous espérons y parvenir. Bien entendu, les puissances européennes ont pour devoir d'apporter tout le concours dont elles sont capables; il faut, en outre, que leur effort maximum soit assuré, lui aussi, d'un maximum d'efficacité. Il importe donc que l'armée européenne soit plus forte que la somme des contingents nationaux qu'on compte y incorporer. Nous voulons que l'armée européenne soit un outil militaire de première qualité.

Le second but que nous poursuivons, c'est de favoriser la création de l'Europe unie. L'armée européenne préparera le climat et rapprochera le moment où la confédération européenne pourra être envisagée. Veillons donc, en formant l'armée européenne, à ce que les dispositions que nous prendrons démontrent aux nations européennes qu'elles ont tout intérêt à associer de plus en plus étroitement leurs forces dans tous les domaines.

Quant au troisième but, le voici : c'est, en assurant la défense de l'Europe par une armée véritablement européenne, d'empêcher la renaissance d'armées nationales puissantes qui pourraient être, à nouveau, un jour mises au service de politiques en opposition avec l'intérêt commun de l'Europe; en d'autres termes, nous ne voulons pas que se rétablissent les conditions politiques qui ont favorisé la division de l'Europe et qui ont rendu possible des guerres effroyables dont nous souffrons encore et qu'il faut rendre désormais impossibles.

Ces buts, nous devons les atteindre tous les trois. Comment? Par quelles méthodes? Par quels moyens? Je vais essayer, bien entendu, dans les solutions que j'esquisserai ici, de faire application des principes généraux que j'ai rappelé dans la première partie de cet exposé. Ces principes, nécessaires à la construction de l'Europe, doivent, *a fortiori*, s'appliquer nécessairement à cette institution spécialisée que nous appelons l'armée européenne.

Tout d'abord, il faut que nous allions dans l'intégration de cette armée, comme dans l'intégration de l'Europe, aussi loin qu'il est nécessaire pour atteindre nos buts; aussi loin, mais pas plus loin qu'il n'est nécessaire de le faire. Toute intégration à un degré inutile, toute concentration superflue est, à mon avis, une erreur en soi, une faute fondamentale. Ce serait aussi une singulière erreur de tactique, en effet, d'aller plus loin qu'il n'est nécessaire, car cela rendrait plus lourd encore l'effort déjà si dur que nous allons devoir demander à nos peuples pour faire l'Europe.

A la lumière de ce raisonnement, je considère que ceux qui, dans une circonstance déterminée, veulent, pour des raisons purement théoriques, si respectables qu'elles soient, aller plus loin qu'il n'est strictement

nécessaire, rendent à la cause européenne le plus mauvais service et contribuent à mettre sa réalisation en danger. Bref, j'en retire la règle de conduite suivante : aller aussi loin qu'il le faut, et jamais plus loin qu'il ne le faut.

Un autre point mérite d'être clarifié dès le début : c'est que la Conférence de Paris n'a, jusqu'à présent, pris position définitive sur aucune des formules diverses de création de l'armée européenne. Vous le savez comme moi, en dehors de la séance d'ouverture de caractère purement formel, les ministres responsables n'ont pas encore eu l'occasion de se réunir officiellement. Une première réunion officieuse se tint à Paris, il y a une quinzaine de jours. Les ministres comptent se réunir demain, pour la première fois, en séance officielle.

Est-ce que dans l'intervalle rien n'a été fait? Non, certes. Beaucoup a été fait. On s'est arrêté à une méthode qui présente des avantages en même temps que des inconvénients. En quoi consiste-t-elle? En ceci : laisser des experts travailler entre eux, sans directives supérieures, afin de débroussailler le terrain, faire l'inventaire des points sur lesquels des accords se font quasi automatiquement, placer sous leur véritable jour les problèmes proprement techniques et préparer ainsi le travail auquel devront se livrer les ministres responsables. Des résultats d'une valeur incontestable ont été atteints par cette méthode. Sous l'angle technique, les comités ont préparé des travaux qui m'ont appris beaucoup et qui montrent que l'intégration et le fonctionnement d'une armée européenne sont non seulement possibles, mais pratiquement au point. Bien entendu, dans un problème comme celui-là il n'est pas possible de séparer radicalement la technique du politique; c'est pourquoi les experts, après avoir travaillé un certain temps, se sont heurtés inévitablement aux problèmes politiques. Mais ils n'avaient pas compétence pour les résoudre. Ils pouvaient et ils devaient, dans l'exercice de leur mandat, essayer de définir avec soin les problèmes, éventuellement faire des suggestions, mais tout en réservant la décision aux ministres responsables.

Personnellement, je souhaite depuis longtemps déjà que ces aspects politiques du problème soient abordés, et abordés par ceux qui doivent les résoudre ; et c'est vous dire que je me réjouis sans réserve de ce que demain, enfin, cette séance entre ministres ait lieu ici à Strasbourg. C'est vous dire aussi que jusqu'à présent personne, à ma connaissance, ne s'est arrêté officiellement, ne s'est lié à une formule déterminée. Quant à moi, je ne l'ai pas fait. Des documents de travail ont été préparés; il a été expressément convenu qu'ils n'engageaient aucun des gouvernements associés à la discussion; de nombreuses réserves générales ou expresses ont été formulées, qui laissent une entière liberté d'opinion et de décision aux ministres lorsqu'ils se réuniront.

C'est donc avec une complète liberté d'esprit que je compte maintenant exposer devant vous des opinions personnelles. Je serai, comme je vous l'ai promis, très franc et très honnête, mais je me réserve, bien entendu, de les modifier dans l'avenir suivant les informations complémentaires qui me seraient données et je me réserve d'ailleurs d'adapter mes propres convictions, éventuellement, aux exigences de la négociation elle-même.

Cela dit, voyons maintenant quel doit être le degré d'intégration de cette armée européenne. Avant tout, il faut qu'une telle armée soit un instrument militaire efficace. Quelle est la mesure et la forme dans laquelle les éléments divers, venus des nations européennes, doivent être associés les uns aux autres?

Ici, l'on peut distinguer trois positions théoriquement possibles. La première se trouve à un extrême. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que nous voyons des peuples s'associer pour leur défense. Mais cette association prenait habituellement la forme de coalition; c'étaient des armées juxtaposées qui essayaient de coordonner leurs efforts plus ou moins bien.

A l'autre extrémité, nous trouvons la formule d'une armée de « fusion », c'est-à-dire d'une armée composée, comme s'il s'agissait d'une armée dans un État unitaire, prenant les hommes où ils se trouvent, « tout nus » en quelque sorte, pour les façonner entièrement, les couler dans un moule identique, sans s'occuper de leur origine. Ces deux positions extrêmes non seulement me paraissent théoriquement aussi inacceptables l'une que l'autre, mais elles sont déjà dépassées par les faits.

Il est superflu d'en discuter longuement. En effet, l'idée d'une armée de coalition ou de simple juxtaposition est déjà dépassée : n'oubliez pas que dans le cadre du Pacte Atlantique nous avons déjà formé, à douze pays, une véritable armée; cette armée existe, elle a son commandant suprême, son état-major, ses officiers atlantiques; bref, elle a déjà réalisé un degré réel, et nous espérons efficace, d'intégration. Seulement la pratique nous a montré combien les difficultés restaient grandes lorsqu'il s'agissait de pousser plus avant la coordination des efforts, la standardisation des armements entre les différents éléments de cette armée atlantique.

C'est pourquoi, je reconnais que l'armée européenne est devenue une nécessité, même du point de vue militaire et, bien entendu, il faut que le degré d'intégration soit plus grand dans l'armée européenne qu'il ne l'est dans l'armée atlantique.

Est-ce à dire qu'il faille aller à l'autre extrémité et rejoindre la formule de l'armée de fusion ? Non, là aussi, les faits ont marché. Les travaux accomplis par tes experts dans le cadre de la Conférence de Paris ont dégagé une conclusion sur laquelle je n'ai aperçu jusqu'à présent aucune divergence de vues, à savoir : l'armée européenne doit se faire à partir d'unités homogènes; ce sont ces unités qui seront intégrées dans les cadres de l'armée européenne. Il me paraît probable que l'unité homogène de base doive être, au minimum, la division légère. Ainsi donc, ce qui s'indique, c'est une solution moyenne, à savoir une intégration à la fois nécessaire et suffisante à partir d'unités homogènes.

Qui pourrait s'étonner de cette conclusion ? Il suffit simplement de songer à la diversité des langues employées dans les différents pays d'Europe pour comprendre aussitôt que nous nous sommes placés là devant un fait inéluctable.

Ce n'est donc pas, semble-t-il, sur le plan technique ou proprement militaire que l'on rencontre des difficultés insurmontables en matière d'intégration de l'armée européenne. Prenez garde; je ne veux pas dire que tous les problèmes techniques soient résolus. Je viens de vous dire qu'aucune décision définitive n'avait été prise, mais je crois que, dans chaque cas, pour ces difficultés techniques, une solution pratique peut être trouvée, qui réponde aux exigences d'un outil militaire efficace, et qui reste en harmonie avec les principes politiques que nous avons dégagés.

Mais, en supposant ainsi réglés tous ces points techniques dont l'importance est considérable, certes, mais qui n'apparaissent cependant point comme déterminants, deux questions demeurent qui sont certainement, en ce moment, dans vos esprits.

Tout d'abord, est-ce que la formule à laquelle nous songeons mène à une réelle « intégration » de l'armée européenne? Cette question est, évidemment, de toute première importance, mais ma réponse est claire et nettement affirmative, à deux titres. En premier lieu, il s'agit d'une seule armée, avec un chef, un état-major, des officiers généraux, des cadres, des supports logistiques articulés en commun. En second lieu, dans notre pensée, tout ce qui donne à une armée son unité morale doit être soigneusement assuré; cette armée sera au service d'une seule et même politique; elle fera partie intégrante de l'armée atlantique; elle sera soumise aux mêmes règlements militaires; les normes d'avancement des officiers seront identiques pour tous; l'armement sera standardisé; la doctrine militaire sera la même. En fin de compte, cette armée obéira à une seule et même autorité de caractère européen.

Vous voyez comme nous sommes ramenés au cœur même du problème, à savoir : quelle sera cette autorité politique qui se trouvera à la tête de l'armée européenne, quels doivent être son caractère, ses limites, sa place dans l'organisation politique actuelle ?

Vous connaissez déjà ma réponse, après ce que je vous ai dit tout à l'heure, en théorie; vous ne vous étonnerez pas si j'écarte l'idée d'une superstructure lourde, compliquée et, à mon avis, dangereuse pour l'Europe même, analogue à celle dont on trouve encore, malgré de sérieuses atténuations, quelques traits dans le Plan Schuman.

L'autorité que nous souhaitons voir à la tête de l'armée européenne, à mon avis, est un Comité des Ministres;

les Ministres y participeront avec toute leur autorité propre et toute celle de leur gouvernement; ils y prendront des décisions, tantôt à l'unanimité, tantôt à des majorités qualifiées; ils arrêteront les règlements généraux auxquels je viens de faire allusion.

Deux organes ou deux personnalités me paraissent indispensables pour exécuter ensuite la politique arrêtée par le Conseil des Ministres ; d'une part, le commandant en chef de l'armée européenne, d'autre part le commissaire ou le collège des commissaires. Le rôle respectif de chacune de ces autorités me paraît facile à déterminer, d'après les règles en application en ce moment même dans toutes les armées du monde.

Du point de vue politique, ce qui importe, c'est qu'il y ait une autorité suprême qui puisse engager les États, arrêter la politique que cette armée devra servir et donner, tant au général en chef qu'aux commissaires, l'appui et les directives grâce auxquels ceux-ci pourront remplir leurs missions propres.

Telle est, dans ses toutes grandes lignes, la conception que nous nous faisons de l'armée européenne. J'ai l'impression que la Conférence de Paris a, jusqu'à présent, par ses comités d'experts et par les premiers contacts personnels entre ministres, suffisamment déblayé le terrain pour qu'une décision puisse être prise à très brève échéance. En réalité, je vous l'ai dit tout à l'heure, les aspects techniques du problème sont bien mis au point. Les problèmes politiques sont maintenant déterminés. Il faut faire un choix; il faut créer une autorité politique, responsable et capable. J'espère que cette autorité politique qui commandera l'armée européenne, le fera dans des conditions qui restent en harmonie, d'une part avec le respect des États nationaux, d'autre part avec l'exigence de l'effort d'intégration que nous poursuivons dans la préparation de l'Europe unie.

Il me reste à traiter un autre aspect du problème. Je le considère comme capital. Nous avons jusqu'ici parlé d'armée européenne. Mais quels en seront les membres? La Conférence de Paris comprend la plupart des nations européennes. Malheureusement, ces nations sont réparties en deux groupes : d'un côté, les membres actifs, ceux qui prennent part à la discussion; de l'autre, les observateurs. Dans notre pensée, une armée européenne devrait comprendre toutes les nations d'Europe; sinon toutes, du moins le plus grand nombre. Il ne suffit pas d'une armée quart-européenne.

Sans doute, je n'ignore pas plus que vous les circonstances politiques, telles qu'elles se présentent à nous en ce moment. Je connais les difficultés, les hésitations, les objections des uns et des autres. Je n'entends nullement simplifier à l'excès un problème qui est en lui-même singulièrement complexe. Mais ne croyez-vous pas que notre premier devoir, lorsque nous essayons de dessiner, comme je l'ai fait tout à l'heure, les grandes lignes d'une solution politique et technique de l'armée européenne, notre devoir, dis-je, est de concevoir cette formule sous un angle assez pragmatique et assez concret, pour qu'elle n'écarte, à priori, aucune possibilité de collaboration de la part d'aucun des pays européens ?

En d'autres termes, à supposer que nous soyons placés devant deux formules acceptables l'une et l'autre, ne croyez-vous pas que nous devrions choisir celle qui nous donne le maximum de chances de réunir, dans l'armée européenne, le plus grand nombre de participants ?

Si je vous ai esquissé, tout à l'heure, les grandes lignes de la solution que nous préconisons en ce moment, c'est parce que nous croyons qu'elle sert le plus efficacement les intérêts de l'Europe et qu'elle nous mène plus directement aux trois buts que nous visons. Mais c'est aussi parce que nous croyons que par sa modération et sa simplicité relative, elle est de nature à permettre à un plus grand nombre de pays européens de prendre part à l'armée européenne. Je voudrais que toutes les possibilités restent ouvertes jusqu'à la dernière minute.

Un dernier mot, auquel je voudrais donner la force d'un avertissement. Ne nous y trompons point : par leur signification et parce qu'ils touchent aux points essentiels de la politique européenne, le Plan Schuman et l'armée européenne sont devenus des étapes nécessaires dans la création de l'Europe; il y a plus : l'espérance éveillée en Europe et dans le monde entier par ces deux grandes idées est telle que, si elles devaient échouer, c'est l'idée européenne elle-même qui se trouverait mortellement atteinte.

Et c'est pourquoi nous devons réussir. Et vite, très vite!

L'urgence est extrême. Pour des raisons qui nous dépassent tous en Europe, il faut qu'une solution intervienne rapidement, à vrai dire dans les deux mois. Nous portons tous ensemble sur nos épaules une responsabilité écrasante. Quant à moi, je n'ai jamais cessé d'avoir confiance dans l'Europe. Toutes les portes sont encore ouvertes, ayons le courage et la sagesse de ne pas nous arrêter sur le seuil.

Je serai fort bref en ce qui concerne mon troisième souci immédiat, à savoir le renforcement du Conseil de l'Europe. Sur ce point, chacun d'entre vous en sait plus que moi. Je me bornerai à quelques réflexions de caractère pratique. La création du Conseil de l'Europe et son fonctionnement constituent une première et importante étape dans la voie de l'Europe. Ce serait œuvre folle que de vouloir tout recommencer à nouveau ailleurs, sous prétexte que l'on n'aurait pas été assez vite, ni assez loin à Strasbourg. C'est autour du Conseil de l'Europe que doivent se concentrer les efforts.

Toutes les institutions spécialisées doivent être groupées sous une forme ou sous une autre, autour des organismes de Strasbourg. La coordination s'impose; elle est possible; elle ne se heurte aucune objection majeure issue du respect des souverainetés; il faut nous y attacher le plus tôt possible. En attendant qu'un véritable parlement européen puisse être créé, s'il faut recourir à une assemblée de caractère consultatif, ne vaut-il pas infiniment mieux utiliser ce qui existe ici plutôt que de disperser indéfiniment l'attention et les efforts ? Cette œuvre nécessaire de coordination, combien elle s'avérera plus simple et plus solide, si nous acceptons dans la création des institutions spécialisées, des formules pratiques et réalistes, dans la logique de nos libres institutions. Du coup, nous aurions enlevé à la querelle des souverainetés une grande part de son acuité, — et nous aurions ainsi supprimé l'un des obstacles majeurs à la prompte réalisation de l'Europe unie.

Ma conclusion sera brève.

Un destin, cruel ou généreux, je ne sais, ne cesse d'imposer à notre génération, des tâches ou des responsabilités surhumaines. Que de fois déjà, au cours des 30 ou 40 dernières années, n'avons-nous pas eu l'impression, — atroce ou enivrante, — que nous étions au bord de l'abîme ou au seuil d'une époque magnifique, aux possibilités sans limites. Je crois qu'il en est ainsi aujourd'hui. Les deux mois qui viennent sont des mois fatidiques. Inscrivons-y la ratification de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Arrêtons en commun les bases de la communauté européenne de défense. Si nous le faisons, l'année nouvelle s'ouvrira sous des auspices favorables. Et peut-être qu'une main protectrice écrira enfin en lettres lumineuses sur le mur de nos destinées, les trois mots décisifs que nous attendons depuis si longtemps : Europe Unie, Paix, Prospérité !

*(Vifs applaudissements.)*